

Protection civile SUISSE

www.zivilschutz-schweiz.ch

Extrait du contenu
No 1 | 2009

Interview avec
le président Walter Donzé

Séminaire "échange
d'expériences et élargisse-
ment des horizons"

Perspective:
manifestations
2009-2011



**“La protection civile est une pièce maîtresse sur
l'échiquier de la sécurité nationale”**

Walter Donzé, Président FSPC



SZSV
FSPC
FSPC

Schweizerischer Zivilschutzverband
Fédération suisse de la protection civile
Federazione svizzera della protezione civile

ÉDITORIAL

Après une pause médiatique forcée, la Fédération suisse de la protection civile est aujourd'hui de retour avec une publication imprimée. Nous aurions certes préféré prendre un nouveau départ armés de toute une palette de prestations. Or le financement de ces dernières dépend précisément de la participation des organisations de protection civile.

Les mouvements que connaît actuellement la sécurité intérieure de notre pays prouvent à quel point notre fédération est nécessaire. Le rôle de l'armée fait l'objet de discussions intenses. La protection civile se voit confier toujours davantage de travaux d'utilité publique. Les catastrophes naturelles, mais aussi les défaillances et les incidents techniques peuvent exiger à chaque instant l'intervention des partenaires de la protection de la population. La protection civile n'est pas simplement appelée à combler des lacunes – elle intervient et fournit en temps utile et avec compétence un large éventail de prestations. Elle doit en conséquence disposer de conditions-cadres appropriées, et mérite aussi l'attention et la reconnaissance publiques.

Les prestations de la fédération vont de la représentation des intérêts des organisations de protection civile et de ceux des personnes astreintes à servir dans la protection civile, jusqu'à l'information proactive du grand public, en passant par la participation en matière politique, l'échange d'expériences et la formation continue des cadres. Voilà qui fait beaucoup pour une infrastructure minimale. Mais le comité, les commissions et les représentants régionaux mettent tout leur cœur à l'ouvrage.

La devise de la protection civile est aussi celle de notre – pardon! – de votre fédération, et vous êtes en droit de nous prendre au mot: "Nous sommes là quand il le faut!"



Walter Donzé
Conseiller national, président de la FSPC

Quelle est aujourd'hui la situation de la toute jeune Fédération suisse de la protection civile? Quels sont les perspectives et les défis aux niveaux interne et politique? Le président Walter Donzé exprime son avis dans le cadre d'une interview et nous fait part de ses convictions: "En serrant les rangs, nous assurerons aussi notre légitimité vis-à-vis de l'extérieur."

Monsieur Donzé, après une année d'existence, quel bilan la jeune FSPC peut-elle tirer de la fusion des deux associations?

Walter Donzé: La fondation de la FSPC a permis de réunir les forces de deux associations d'envergure nationale: d'un côté, l'Union suisse de la protection civile, politiquement influente dans les cantons; de l'autre, l'Association suisse des organisations de protection civile, forte d'une longue expérience pratique en matière de formation continue. En fusionnant, les deux associations ont donné naissance à une nouvelle fédération, dotée d'un plus grand poids dans tous ses domaines d'activité.

Lors de la première Assemblée générale, vous disiez qu'il n'avait pas été si aisé de réunir sous un même toit deux cultures différentes. Le processus d'intégration est-il désormais achevé?

La grande inconnue était le financement des tâches de la fédération. Nous devrions toutefois être plus ou moins fixés à la fin de l'année, notamment en ce qui concerne les cotisations de membres. A l'heure actuelle, quelque 40 % des organisations de protection civile ont adhéré à la FSPC.

Quelle est la situation de la FSPC aujourd'hui?

La Suisse compte environ 400 organisations de protection civile. Des changements aux niveaux les plus divers ont ébranlé la confiance des intéressés. Les gens se demandent à juste titre quel bénéfice ils peuvent tirer concrètement d'une adhésion à la FSPC.

Quelle est votre réponse, en tant que président?

Si la fédération n'existait pas, les membres de la protection civile ne disposeraient d'aucun organe représentant leurs intérêts. Pas plus qu'il n'y aurait de soutien politique à l'échelon fédéral et cantonal, ou de travail de relations publiques spécifiquement au service de la protection civile. Or nous avons aussi besoin de partager nos expériences entre praticiens et d'assurer la formation continue des cadres. Nous soutenons l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) dans sa volonté d'afficher une protection civile résolument moderne. Il s'agit de donner un vrai visage à la protection civile.

La FSPC est-elle en bonne voie à cet égard?

Oui. Notre représentation s'est singulièrement renforcée, notamment grâce à un nouveau site Internet, des communiqués sous forme imprimée et un travail de relations publiques ciblé et professionnel. C'est aussi pourquoi nous collaborons désormais avec l'agence chilimedia GmbH. Il convient également de relever l'excellent travail qu'ont accompli les nombreux membres de la protection civile engagés durant la période de l'EURO 08. Bien souvent, ce sont eux qui ont soutenu les états-majors dans la gestion de l'événement. La planification prévoyait d'ailleurs que le nombre de jours / hommes serait plus élevé pour la protection civile que pour la police, ce qui en dit long sur l'ampleur de nos prestations. Des prestations que nous aurions dû – il faut le reconnaître – mieux faire valoir sur le marché. Malheureusement, nous n'étions à ce moment-là pas encore prêts en tant que fédération.

Selon vous, il n'y a absolument aucune critique à faire?

On ne peut exclure quelques fausses notes ici ou là, inévitables lors d'une intervention de cette ampleur. J'ai aussi entendu dire que les personnes convoquées ne sont pas toutes entrées en service. Mais ceci tient pour beaucoup au canton appelé à coopérer. Dès lors que l'exécution des mesures incombe aux cantons, la Confédération n'assume plus qu'une tâche de coordination. Le canton décide lui-même de la nature de la prestation et des moyens investis.

Quels défis la fédération se fixe-t-elle actuellement?

La recherche de nouveaux membres est l'un des objectifs prioritaires de l'année prochaine. De plus, nous devons réussir à présenter nos prestations de façon attrayante aux organisations de protection civile. C'est le seul moyen d'inciter ces dernières à adhérer à la fédération. Il est clair qu'en serrant les rangs, nous assurerons aussi notre légitimité vis-à-vis de l'extérieur. Cela dit, nous avons obtenu récemment que des bottes de combat fassent partie de l'équipement de base de toute personne astreinte à servir dans la protection civile, et qu'un certain contingent de véhicules de l'armée retirés du service reste à la disposition de la protection civile. L'OFPP propose en outre une "plate-forme Matériel" visant une acquisition

et une gestion communes du matériel de protection civile. Enfin, il s'agira de défendre les intérêts de la protection civile sur le plan politique.

Ce n'est donc pas le travail qui manque! Actuellement, une intervention parlementaire a été déposée, visant à lever l'obligation pour les particuliers de construire des abris de protection civile. Une majorité du Conseil national pourrait manifestement se rallier à cette proposition. Comment comptez-vous lutter là contre?

Les conseillers nationaux Margret Kiener Nellen et Theo Pfister ont réuni 112 signatures pour leurs motions, mais la date du traitement au Parlement n'est pas encore fixée. La Commission des finances et la Commission de la politique de sécurité du Conseil national se sont certes prononcées majoritairement en faveur d'une réduction de la contribution de remplacement, renonçant toutefois à la suppression de cette taxe. Il est certain que, dans l'histoire de la protection de la population – autrefois défense aérienne –, on a exagéré la nécessité de construire des abris. Cela ne signifie pas pour autant qu'il faille maintenant jeter le bébé avec l'eau du bain! Ou, comme je l'ai formulé dans le cadre de la Commission de la politique de sécurité: ce n'est pas parce que le soleil brille aujourd'hui qu'il faut cesser de produire des parapluies. Il serait tout de même regrettable qu'un dommage survienne après résiliation de l'assurance...

Que répondez-vous au reproche selon lequel les abris constituent surtout un facteur de coûts et n'offrent guère de protection en cas d'événement grave?

Ce reproche ne tient tout simplement pas la route. Si nous décidons de désaffecter les abris ou de cesser de les entretenir, nous risquons de ne plus disposer de structure en cas d'événement

de grande ampleur. Nous avons besoin d'installations de conduite sécurisées, d'abris officiels servant d'emplacements pour la conduite, l'approvisionnement ou la protection de la population. Il nous faut aussi des lits d'hôpital utilisables en cas de surcharge du système hospitalier – dans une situation de pandémie, par exemple. L'utilité des abris se vérifie aussi en temps de paix. Lors de récentes intempéries, les personnes qui ont dû fuir leur maison étaient heureuses de trouver refuge dans un abri de protection civile. Quant aux abris privés visés par l'intervention parlementaire, ils sont certainement davantage controversés. Mais permettez-moi ici de rappeler qu'en 2005, un sondage a révélé que les deux tiers de la population suisse considéraient les abris comme "importants", voire "très importants". Les abris constituent un élément essentiel de la structure de sécurité de notre pays, de notre système, lequel se décline en trois temps: alarme, abris, information. Il est de notre devoir de "produire de la sécurité". Mais il est également paradoxal de voir que le modèle qu'on nous envie tant au niveau international est en passe de succomber chez nous.

Qu'advient-il maintenant de cette intervention parlementaire?

L'intervention sera transmise aux Chambres fédérales. La proposition sera ardemment défendue, mais je garde confiance et j'espère que quelques parlementaires y regarderont de plus près. En tant que fédération, nous devons rompre une lance en faveur de la sécurité, dans l'intérêt du peuple. Pour moi, et également pour une majorité de la Commission de la politique de sécurité, la solution à viser est l'"Option 2", c'est-à-dire une obligation générale de construire des abris dans le domaine privé pour toute construction dépassant 77 pièces. Tous les maîtres d'ouvrage doivent continuer de

s'acquitter d'une contribution de remplacement, toutefois nettement revue à la baisse. En d'autres termes, il s'agit d'adapter notre "assurance" aux besoins actuels.

Vous vous investissez personnellement dans la Berne fédérale par une initiative parlementaire demandant qu'au moins un jour de congé par semaine soit accordé aux personnes effectuant un service de protection civile si elles servent durant le week-end et si l'employeur conserve leurs allocations pour perte de gain. Pourquoi cette initiative?

Les personnes qui effectuent un service de protection civile accomplissent de plus en plus fréquemment des tâches d'utilité publique assumées jusqu'ici par l'armée. Or les grandes manifestations, notamment sportives, se déroulent en général le week-end, ce qui aboutit à des situations où ces personnes doivent servir pendant deux week-ends consécutifs. Alors que les membres de l'armée bénéficient d'un jour de congé dans la semaine, ceux de la protection civile n'y ont pas droit. Contrairement aux pompiers, qui touchent une indemnité en fonction du nombre d'heures de présence, les personnes effectuant un service de protection civile ne reçoivent qu'une modeste solde par jour de service. Le montant correspondant est calculé selon le régime des allocations pertes de gain (APG). Ce montant est versé à l'employeur lorsque ces personnes touchent un salaire mensuel. Au bout du compte, non seulement ces dernières travaillent le week-end sans avoir droit à un jour de congé, mais ne touchent de surcroît aucune indemnité si l'employeur n'est pas disposé à leur restituer l'indemnité qui leur serait due. Il convient de mettre fin au plus vite à cette injustice. Il s'agit de réviser le code des obligations pour faire en sorte que les employeurs qui conservent les APG soient obligés de fournir une compensation, de préférence – en regard des prescriptions sur le temps de repos dans certaines professions – sous forme de jours de congé et non pas de prestations financières.

Votre initiative a-t-elle des chances d'aboutir?

Très certainement. C'est ma première initiative parlementaire en huit ans de siège au Conseil national. Dans un premier temps, les deux Chambres du Parlement doivent déterminer s'il y a lieu de légiférer dans ce domaine. Il s'agira ensuite d'élaborer un projet de modification de la loi en vigueur. La protection civile est une pièce maîtresse sur l'échiquier de la sécurité nationale. Comme je l'ai déjà souligné, elle accomplit toujours davantage de tâches exécutées jusqu'ici par l'armée. Il importe par conséquent de garantir la motivation des membres de la protection civile, afin que cette dernière soit en mesure de fournir les meilleures prestations possible.



MEMBRES DE LA PROTECTION CIVILE EN ACTION PERMANENTE: INONDATIONS À THUN

Séminaire 2008 de la Fédération suisse de la protection civile

Le séminaire placé sous le signe de l'échange d'expériences et de l'ouverture sur de nouveaux horizons s'est déroulé du 28 au 30 avril 2008 au Centre fédéral d'instruction de Schwarzenburg (CFIS). Il a réuni quelque 120 cadres de la protection de la population, dont 10 de la Romandie et 8 du Tessin.

Le séminaire proposait des exposés de principe, des travaux de groupe, des ateliers – et une exposition – sur le thème de l'avenir de la protection civile et de la collaboration au sein de la protection de la population. La liste et la teneur des exposés peuvent être consultées sur Internet, sous www.szsv-fspc.ch.

L'organisation n'a connu aucune faille. Il convient de remercier ici l'équipe de direction et de se féliciter de la bonne collaboration avec l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) et le CFIS.

Voici quelques échos enregistrés:

“Il conviendrait de ne pas trop tarder avant d'organiser le prochain séminaire.”

“Il faudrait organiser un séminaire axé non pas sur la protection de la population, mais sur la protection civile.”

“La FSPC devrait mieux faire valoir ses atouts et susciter davantage de motivation.”

“Le séminaire, outre sa très bonne organisation, s'est révélé très instructif

en matière de sécurité (mot-clé: EURO 2008)”

“L'OFPP devrait moins se plaindre au sujet de problèmes et de réductions de dépenses, mais plutôt présenter des solutions, montrer par des faits concrets quels sont les problèmes et remèdes.”

“Des exposés en français, avec traduction simultanée en allemand, seraient les bienvenus.”



Manifestations de la FSPC pour les années 2009 à 2011

2009

Assemblée générale de la FSPC

Vendredi 17 avril 2009

Complexe polyvalent Teuchelweiher à Winterthur,
Exposé sur un thème de politique ou d'économie

Soirée de rencontre des anciens membres, avec programme spécial

Exposition

La protection civile de la ville de Winterthur se présente

Samedi, 18 avril 2009

Toute la journée les partenaires de la protection civile de Winterthur se présentent dans la vieille ville (à proximité de la gare et du Teuchelweiher). Les membres de la PCi Winterthur invitent les membres de la FSPC à une visite guidée de l'exposition.

Séminaire de la FSPC à l'intention des cadres de la protection civile

Mardi 19 mai 2009 (semaine de l'Ascension)

Centre de séminaire des CFF à Morat

Thèmes possibles

- Sécurité au travail dans le cadre de la protection civile (CFST / SUVA)
- Systèmes de convocation et d'information modernes
- Matériel, Plate-forme Matériel
- Le dossier "ARGUS"
- Expériences faites dans le domaine du recrutement
- Travail au Parlement

2010

Séminaire de la FSPC à l'intention des cadres de la protection civile

Mardi 11 mai 2010

2011

Séminaire de la FSPC à l'intention des cadres de la protection civile

Du lundi 30 mai
au mercredi 1er juin 2011

Nouveau service des médias

Faire un pas en avant, et notamment en matière de relations publiques. C'est ce que chacun souhaite dans les rangs de la FSPC après un trop long "silence radio" – comme l'évoque notre président Walter Donzé dans l'interview du présent numéro. C'est pourquoi la fédération a choisi de s'adjoindre des professionnels de la communication de l'agence chilimedia GmbH, sise à Wangen près d'Olten. Les propriétaires, Thomas Knapp et Wolfgang Niklaus, cumulent à eux deux plus de trente ans d'expérience dans le journalisme, et leur entreprise s'est fait depuis plusieurs années une bonne place dans le secteur de la communication, des relations publiques et du marketing. L'agence est membre du comité de la FSPC (sans droit de vote) et directement subordonnée au président.

IMPRESSUM

EDITEUR: Fédération suisse de la protection civile
Case postale 4626, 3604 Thun
AGENCE: chilimedia GmbH, Schanzenweg 45
4612 Wangen b. Olten, Tél. 062 213 93 28
text@chilimedia.ch
LAYOUT/PREPRESS: GWD GrafikWebDesign
4656 Starrkirch-Wil, info@gwdolten.ch
IMPRESSION: Vetter Druck AG, 3602 Thun
TIRAGE: 4'000 exemplaires